

Mandat spécial de représentation pour le raccordement d'un ou plusieurs sites au réseau public de distribution d'électricité et pour la réalisation des démarches administratives nécessaires à la mise en exploitation d'une solution photovoltaïque

Entre les soussignés :

M. ou Mme (nom, prénom)
domicilié(e) à
ou

La société [dénomination et forme sociale, adresse du siège, n°RCS, capital social, qualité] :
.....
représentée par M. ou Mme.....[Titre/Fonction],
dûment habilité(e) à cet effet,

ou
 La Collectivité Locale
représentée par M. ou Mme[Titre/Fonction],
dûment habilité(e) à cet effet,
ci-après désigné(e) par « Le Mandant » d'une part,
et

La société SOL'SYS - SARL au capital de 10 000 euros immatriculée au RCS de NICE 521 602 813 et dont le siège social est situé à Nice Premier A, 455, Promenade des Anglais - 06299 NICE CEDEX 3, représentée par son gérant ou ses collaborateurs, dûment habilité(s) à cet effet, ci-après désignée par « Le Mandataire » d'autre part,

Le Mandant et le Mandataire peuvent être désignés individuellement par le terme « Partie » ou collectivement par le terme « Parties ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Par le présent mandat spécial, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, et à lui seul, d'effectuer, en son nom et pour son compte, les démarches nécessaires auprès d'ERDF, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, sur la ou les communes concernées par cette opération, pour le raccordement du ou des sites dont il est le maître d'ouvrage et dont la désignation et la localisation géographique suivent.

Le Mandataire devient l'interlocuteur d'ERDF pour toutes les étapes du raccordement.

À ce titre, il est seul destinataire des documents relatifs au déroulement de l'opération de raccordement.

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque site à raccorder, de :

signer en son nom et pour son compte la proposition de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : Mandant, Mandataire au nom et pour le compte du Mandant,

le cas échéant, signer en son nom et pour son compte la convention de raccordement, celle-ci étant rédigée au nom du : Mandant, Mandataire au nom et pour le compte du Mandant,

en cas de production de puissance de raccordement ≤ 36 kVA, signer en son nom et pour son compte le Contrat de Raccordement, d'Accès au réseau et d'Exploitation (CRAE),

procéder en son nom et pour son compte aux règlements financiers relatifs au raccordement.

réaliser les démarches administratives nécessaires à la mise en exploitation du site et ce, auprès des organismes suivants :

- la MAIRIE de la commune du chantier pour la déclaration préalable de travaux ou la

demande de permis de construire

- l'ERDF pour une demande de raccordement au réseau de distribution,
- l'EDF-AOA pour une demande de contrat d'achat d'énergie électrique.

A cet effet, le Mandataire pourra signer au nom et pour le compte du Mandant, tous les formulaires et documents nécessaires au bon accomplissement des dites formalités y compris par procuration si nécessaire. Le Mandataire pourra également requérir au nom et pour le compte du Mandant, tous documents auprès de tous organismes ou services administratifs habilités à les délivrer.

En considération du présent mandat spécial, le Mandataire pourra notamment demander auprès des services compétents d'ERDF et d'EDF-AOA, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n° 2001-630 du 16 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité.

Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'étude et à la réalisation du raccordement du ou des sites dont le Mandant est Maître d'ouvrage et dont l'identification et la description figurent au présent mandat, à l'exclusion de toute autre utilisation.

Désignation du site dont le raccordement au réseau public de distribution est à réaliser :

Adresse :

Zone géographique :

Nature des opérations (*) :

Nature et durée du mandat :

Le présent mandat spécial est donné pour le ou les seuls sites ci-dessus mentionnés. Il prend effet à la date de sa signature. Il est valable pour le raccordement des sites dont la demande a été exprimée dans l'année qui suit sa signature et prend fin lors de la mise à disposition par ERDF des ouvrages de raccordement de ces sites.

Le Mandataire ne peut pas être tenu pour responsable des délais des réponses faites par ERDF ou l'un de ses prestataires, ni des délais de réalisation des travaux de raccordement qui sont de la stricte compétence d'ERDF. De même le Mandataire ne peut pas être tenu pour responsable des délais de réponse faite par le Mandant ou l'un des ses prestataires.

Fait en deux exemplaires originaux, dont un est remis à chacune des Parties, qui reconnaît en avoir reçu communication.

A Le

BON POUR POUVOIR (précédé de la mention "lu et approuvé" et "Bon pour Mandat spécial de représentation")

POUVOIR ACCEPTE (précédé de la mention "lu et approuvé" et "Bon pour Mandat spécial de représentation")

(Exemplaire ACQUEREUR à conserver)

(*) Logement individuel, collectif, local commercial, professionnel